

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2008-8-1-27
Séance du - 4 JUIL. 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E7-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 08 juillet 2005 n° 3/125-05 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence à signer le marché correspondant, **(point 1)**
- VU le marché n°248/07 notifié le 12 juin 2007, avec la société DYNALOGIC de PARIS (75010), pour un montant de 31 905.00 € TTC, **(point 1)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 14 octobre 2005 n° 8è/64-05 adoptant le programme des travaux et la procédure de sélection du maître d'œuvre, **(point 2)**
- VU le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué conclu avec la SEMHA **(point 2)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 8 décembre 2006 n° 5è/110-06 autorisant le Président du Conseil Général à signer le marché de maîtrise d'œuvre **(point 2)**
- VU le marché n° 104/07 notifié le 6 mars 2007, conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre TOA Architectes, C2BI, THERMELEC, ESP et PEPIN, pour un montant de 1 425 751.60 € TTC, **(point 2)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10/06/2008,

- VU la délibération de la Commission Permanente du 13 avril 2006 (n° CP 5ème/34-06) autorisant le Président à signer l'ensemble des marchés correspondants **(point 3)**,
- VU le marché n° 188/06 notifié le 3 Mai 2006 avec le groupement PERTUY CONSTRUCTION SA (mandataire) / COLAS EST de 54 522 LAXOU CEDEX pour un montant de 4 166 322, 81 € TTC, **(point 3)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 8 septembre 2008 (3°/130-06) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 4)**
- VU le marché n°06/07 notifié le 19 janvier 2007, avec la société SAERT de 67230 BENFELD, pour un montant minimum annuel : 150000 € HT et un montant maximum annuel : 600000 € HT, **(point 4)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 8 septembre 2008 (3°/130-06) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 5)**
- VU le marché n°07/07 notifié le 19 janvier 2007, avec la société SAERT de 67230 BENFELD, pour un montant minimum annuel : 150000 € HT et un montant maximum annuel : 600000 € HT, **(point 5)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 7 décembre 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 6)**
- VU le marché n°182/08 notifié le 2 mai 2008, avec la société SAERT de 67230 BENFELD, pour un montant de 332 242.82 € TTC, **(point 6)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 09 février 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 7)**
- VU le marché n°42/07 notifié le 28 février 2007, avec la société VENTURI de 68400 RIEDISHEIM, pour un montant de 345 501.41 € TTC, **(point 7)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 08 juillet 2005 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 8)**
- VU le marché n° 254/06 notifié le 22 mai 2006, avec la société MGD ARCHITECTURE de 67000 STRASBOURG, pour un montant de 22 159.45 € TTC, **(point 8)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mai 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 9)**
- VU le marché n° 388/07 notifié le 18 octobre 2007, avec la société GUGLIUCCIELLO et FILS de 68280 SUNDHOFFEN, pour un montant de 113 626.91 € TTC, **(point 9)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 10)**

- VU le marché n° 348/06 notifié le 08 août 2006, avec la société MAMBRE de ALTKIRCH, pour un montant de 46 457.42, **(point 10)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2005 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 11)**
- VU le marché n° 579/06 notifié le 09 novembre 2006, avec la société SOBEKA de BUHL, pour un montant de 69 220.11, **(point 11)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008
- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 12)**
- VU le marché n° 340/06 notifié le 10 juillet 2006, avec la société COLAS de MULHOUSE, pour un montant de 97 476.01 € TTC, **(point 12)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2006
- VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mai 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 13)**
- VU le marché n° 389/07 notifié le 18 octobre 2007, avec la société SCHOENENBERG de COLMAR, pour un montant de 22 724.00 € TTC, **(point 13)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 11 mai 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 14)**
- VU le marché n° 394/07 notifié le 18 octobre 2007, avec la société BRUMER de PFASTATT, pour un montant de 45 936.02 € TTC, **(point 14)**
- VU le marché n°008/07 notifié le 16 janvier 2007, avec la société ACEIF de STRASBOURG, pour un montant de 199 014,40 € TTC, **(point 15)**
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 16)**
- VU le marché n° 326/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société HUG de CERNAY, pour un montant de 32 205.89 € TTC, **(point 16)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 17)**
- VU le marché n° 329/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société SCHNECK Eric de COLMAR, pour un montant de 24 100.52 € TTC, **(point 17)**

- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 18)**
- VU le marché n° 314/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société STP MADER de GUEBWILLER, pour un montant de 322 839.92 € TTC, **(point 18)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 19)**
- VU le marché n° 315/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société DEGANIS de MULHOUSE, pour un montant de 419 294.34 € TTC, **(point 19)**

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 20)**
- VU le marché n° 320/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société RIESS de VOLGELSHEIM, pour un montant de 40 320.75 € TTC, **(point 20)**

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 21)**
- VU le marché n° 323/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société INEO de SAUSHEIM, pour un montant de 83 241.99 € TTC, **(point 21)**

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 Septembre 2005 et 16 mars 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 22)**
- VU le marché n° 318/07 notifié le 25 juillet 2007, avec la société BRENDER de GUEBWILLER, pour un montant de 77 285.52 € TTC, **(point 22)**

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 21 janvier 2005 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 15 décembre 2005 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 23)**
- VU le marché n°78/06 notifié le 24 février 2006, avec le groupement solidaire ERA (mandataire) et L'ATELIER DES TERRITOIRES de METZ (57075), pour un montant de 484 268.89 € TTC, **(point 23)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2008, **(point 23)**

- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Point 1 : Etude de circulation - RD 56 V - RD 56 III - Carrefours avec la RD 66 à RIEDISHEIM

- ❖ Approuve l'ajout de deux phases complémentaires 6 bis et 7 bis nécessaire à l'étude macroscopique et microscopique de deux solutions imprévues complémentaires.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°248/07 conclu avec la société DYNALOGIC de PARIS pour un montant de 3 400.00 € HT (4 066.40 € TTC) soit une augmentation de 11.3 % du montant du marché initial.

Point 2 : Maîtrise d'œuvre - Reconstruction du collège Jules Verne à ILLZACH.

- ❖ Arrête le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 1 271 426.40 € HT (1 520 625.97 € TTC),
- ❖ et autorise le Président de la SEMHA en sa qualité de mandataire, à signer l'avenant n° 01 au marché n°107/07 conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre TOA Architectes, C2BI, THERMELEC, ESP et PEPIN pour un montant de 79 326.40 € HT (94 874.37 € TTC) soit une augmentation de 6.65 % du montant du marché initial

Point 3 : RD 417 Déviation de WINTZENHEIM - Partie 1 : Soutènement des chemins viticoles RD 7 et RN 83 - Partie 2 : Rétablissement de la RD 7 et construction de l'ouvrage d'art OA 3

- ❖ Approuve le transfert du marché suite à l'apport partiel d'actif aux termes duquel la société PERTUY CONSTRUCTION SA de 54 522 LAXOU CEDEX a fait un apport à la société NORPAC SA de 59 651 VILLENEUVE D'ASCQ d'une branche complète d'activité Ouvrages d'art,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 portant avenant de transfert du marché n° 188/06 conclu initialement avec la société PERTUY CONSTRUCTION SA qui ne présente aucune incidence financière.

Point 4 : Travaux courants sur ouvrages d'art départementaux - lot 3 - Unité de Thann

- ❖ Approuve le transfert du marché initialement passé avec la société SAERT à sa filiale SRTP nouvellement créée.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°5 portant avenant de transfert du marché n°06/07 conclu initialement avec la société SAERT qui ne présente aucune incidence financière.

Point 5 : Travaux courants sur ouvrages d'art départementaux - lot 5 - Unité d'Altkirch

- ❖ Approuve le transfert du marché initialement passé avec la société SAERT à sa filiale SRTP nouvellement créée.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°5 portant avenant de transfert du marché n°07/07 conclu initialement avec la société SAERT qui ne présente aucune incidence financière.

Point 6 : RD 19 - Réparation de l'ouvrage sur la RN 66 à WITTELSHEIM

- ❖ Approuve le transfert du marché initialement passé avec la société SAERT à sa filiale SRTP nouvellement créée.

- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°5 portant avenant de transfert du marché n°06/07 conclu initialement avec la société SAERT qui ne présente aucune incidence financière.

Point 7 : Quartier Plessier à ALTKIRCH – Réhabilitation du bâtiment central en maison du Département

- ❖ Approuve les divers travaux supplémentaires
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°42/07 conclu avec la société VENTURI de RIEDISHEIM pour un montant de 7 355.77 € HT (8 797.50 € TTC) soit une augmentation de 2.55 % du montant du marché initial (13.26 % cumulés).

Point 8 : Collège WOLF à MULHOUSE – Restructuration et mise en sécurité du collège

- ❖ Approuve l'actualisation du forfait de rémunération du maître d'œuvre suite à des travaux complémentaires.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 254/06 conclu avec la société MGD ARCHITECTURE de STRASBOURG pour un montant de 18 527.97 € HT (22 159.45 € TTC) soit une augmentation de 17.10 % du montant du marché initial (74.66 % cumulés).

Point 9 : Collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER – Restructuration de l'administration – Inversion de l'entrée – Remplacement des galeries de liaison – Création d'un ascenseur, de salles de réunion, de sanitaires.

- ❖ Approuve la reprise des marches, contre marche et palier en résine
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 388/07 conclu avec la société GUGLIUCCIELLO de SUNDHOFFEN pour un montant de 1 873.80 € HT (2 241.06 € TTC) soit une augmentation de 1.97 % du montant du marché initial (2.53 % cumulé).

Point 10 : Collège KENNEDY à MULHOUSE – Extension et restructuration du collège avec création d'un gymnase

- ❖ Approuve la mise en peinture des garages, dégagements, buanderie des rez-de-chaussée des logements de fonctions
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 348/06 conclu avec la société MAMBRE de ALTKIRCH pour un montant de 2 114.00 € HT (2 528.34 € TTC) soit une augmentation de 5.44 % du montant du marché initial.

Point 11 : Collège KENNEDY à MULHOUSE – Extension et restructuration du collège avec création d'un gymnase

- ❖ Approuve la mise en œuvre de BA 13 collé sur les murs périphériques du Pôle Santé et pose de deux châssis SCRIGNO pour des portes coulissantes

- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 579/06 conclu avec la société SOBEKA de BUHL pour un montant de 2 914.00 € HT (3 485.14 € TTC) soit une augmentation de 3.11 % du montant du marché initial (5.03 % cumulé).

Point 12 : Collège KENNEDY à MULHOUSE - Extension et restructuration du collège avec création d'un gymnase

- ❖ Approuve mise en œuvre de dalles béton sur lit de sable à l'intérieur des patios sur rue des logements de fonction
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 340/06 conclu avec la société COLAS de MULHOUSE pour un montant de 15 383.00 € HT (18 398.07 € TTC) soit une augmentation de 2.06 % du montant du marché initial (18.87 % cumulé).

Point 13 : Collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER - Restructuration de l'administration - Inversion de l'entrée - Remplacement des galeries de liaison - Création d'un ascenseur, de salles de réunion, de sanitaires

- ❖ Approuve la modification du fond de chéneau et raccordement des rejets des Shed.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 389/07 conclu avec la société SCHOENENBERGER de COLMAR pour un montant de 630.14 € HT (753.65 € TTC) soit une augmentation de 3.32 % du montant du marché initial.

Point 14 : Collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER - Restructuration de l'administration - Inversion de l'entrée - Remplacement des galeries de liaison - Création d'un ascenseur, de salles de réunion, de sanitaires

- ❖ Approuve la fourniture et pose d'un évier et d'un abattant de cuvette de WC (radiateur non posé)
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 394/07 conclu avec la société BRUMER de PFASTATT pour un montant de 317.38 € HT (379.59 € TTC) soit une augmentation de 0.83 % du montant du marché initial.

Point 15 : Mission d'assistance à la mise en œuvre de la Territorialisation du Conseil Général dans le Haut-Rhin

- ❖ Approuve la mission complémentaire de préparation, d'animation et de suivi de l'évènement commun aux réseaux des acteurs du développement des territoires des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°008/07 conclu avec la société ACEIF de STRASBOURG pour un montant de 11 700 € HT (13 993,20 € TTC) soit une augmentation de 7.03 % du montant du marché initial.

Point 16 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ - Construction d'un pôle technologique - Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve l'installation de WC supplémentaires et la pose d'une pompe de relevage
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 326/07 conclu avec la société HUG de CERNAY pour un montant de 3 379.00 € HT (4 041.28 € TTC) soit une augmentation de 12.55 % du montant du marché initial.

Point 17 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve la mise en place d'une étanchéité sous dallage sur terre plein de type « Sporisol »
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 329/07 conclu avec la société SCHNECK Eric de COLMAR pour un montant de 7 742.47 € HT (9 259.99 € TTC) soit une augmentation de 38.42 % du montant du marché initial

Point 18 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve les différents travaux en plus et moins values
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 314/07 conclu avec la société STP MADER de GUEBWILLER pour un montant de 19 023.00 € HT (22 751.51 € TTC) soit une augmentation de 3.44 % du montant du marché initial (7.05 % cumulés)

Point 19 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve les divers travaux en plus et moins values
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 315/07 conclu avec la société DEGANIS de MULHOUSE pour un montant de 135.54 € HT (162.11 € TTC) soit une augmentation de 0.04 % du montant du marché initial .

Point 20 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve la mise en œuvre de ferme-portes, d'arrêts de porte et de traverses sur les portes du bloc sanitaire élèves
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 320/07 conclu avec la société RIESS de VOLGELSHEIM pour un montant de 931.00 € HT (1 113.48€ TTC) soit une augmentation de 2.76 % du montant du marché initial .

Point 21 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve les divers travaux en plus et en moins values
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 323/07 conclu avec la société INEO de SAUSHEIM pour un montant de 2 491.00 € HT (2 979.24 € TTC) soit une augmentation de 3.58 % du montant du marché initial

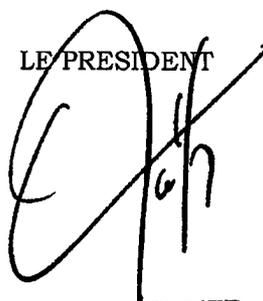
Point 22 : Collège Robert BELTZ à SOULTZ – Construction d'un pôle technologique – Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un parking bus

- ❖ Approuve la mise en place de groupement pour les volets roulant par 3 et 4 en fonction des façades pour cause de non compatibilité entre les matériels
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 318/07 conclu avec la société BRENDER de GUEBWILLER pour un montant de 2 424.32 € HT (2 899.49 € TTC) soit une augmentation de 3.75 % du montant du marché initial

Point 23 : RD 419 - Déviation de DANNEMARIE - mission de maîtrise d'oeuvre

- ❖ Approuve l'étude d'avant projet complémentaire et, le cas échéant la mise au point du dossier d'étude d'impact, du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, de l'étude résultant de l'application de la loi sur l'air, de l'étude résultant de l'application de la loi sur le bruit, du dossier d'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation su site Natura 2000 nécessaires à l'étude d'un tracé alternatif entre la carrefour giratoire de MANSPACH et le viaduc Est.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°3 au marché n°78/06 conclu avec l le groupement solidaire ERA (mandataire) et L'ATELIER DES TERRITOIRES de METZ (57075) pour un montant de 44 480.50 € HT (53 198.68 € TTC) soit une augmentation de 10.98 % du montant du marché initial (15.89 % cumulé).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER